
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 20 septembre à 13 h 30
Mairie de l'arrondissement
6854, rue Sherbrooke Est, Montréal**

PRÉSENCES :

Monsieur Réal MÉNARD, maire d'arrondissement
Monsieur Laurent BLANCHARD, conseiller du district d'Hochelaga
Monsieur Gaëtan PRIMEAU, conseiller du district de Tétéraultville
Madame Lyn THÉRIAULT, conseillère du district de Louis-Riel

PRÉSENCE TÉLÉPHONIQUE :

Conformément aux lois applicables, Madame Louise HAREL, conseillère du district de Maisonneuve–Longue-Pointe a été informée qu'elle ne pouvait participer au vote relativement aux dossiers soumis lors de cette séance extraordinaire.

FORMANT QUORUM ET SIÉGEANT SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR RÉAL MÉNARD, MAIRE D'ARRONDISSEMENT

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Josée Guy, directrice d'arrondissement
Monsieur Claude B. Plante, directeur, Direction des services administratifs
Monsieur Daniel Hébert, secrétaire d'arrondissement substitut

ET

Madame Monique Comtois-Blanchet, directrice de cabinet

NOMBRE DE PERSONNES PRÉSENTES :

Aucun citoyen présent.

Ouverture de la séance

Le maire d'arrondissement déclare la séance ouverte à 13 h 33.

CA11 27 0404

Il est proposé par Laurent BLANCHARD

appuyé par Lyn THÉRIAULT

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions des citoyens-nes

Aucune question

CA11 27 0405

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'accepter l'offre de services professionnels intervenue entre le Service du développement et des opérations et l'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, pour la réfection de la rue De Boucherville, de la rue Notre-Dame Est, jusqu'à l'entrée du Port de Montréal, conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1113478004

Arrivée de Monsieur Gaëtan Primeau à 13 h 37.

CA11 27 0406

Il est proposé par Réal MÉNARD

appuyé par Laurent BLANCHARD

Et résolu :

d'approuver l'entente avec le Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal, SFCP local 301 sur les matières négociées localement, en vertu de l'article 49.2 de la Charte de la Ville de Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

1111217002

Levée de la séance

Considérant que l'ordre du jour est complété, le maire d'arrondissement, Monsieur Réal Ménard, déclare la levée de la séance extraordinaire à 13 h 40.

SIGNÉ À MONTRÉAL, CE CINQUIÈME JOUR D'OCTOBRE 2011

Monsieur Réal Ménard
Maire d'arrondissement

M^e Julie DOYON
Secrétaire d'arrondissement